

Annexe A

Annexe technique de la convention MAAP/IFN n°E12/06

ANNEXE TECHNIQUE

Un CADRE GÉOGRAPHIQUE FORESTIER de RÉFÉRENCE : les SYLVOÉCORÉGIONS (SER) de FRANCE MÉTROPOLITAINE

ÉTUDE de DÉFINITION

Préambule

La définition de sylvoécorégions (SER) en France répond aux objectifs suivants :

- **constituer une division géographique** du territoire à **fondement écologique** en **définissant** et en **caractérisant**, à partir des régions forestières nationales actuelles de l'IFN, des zones géographiques suffisamment vastes et homogènes, à l'intérieur desquelles la combinaison des valeurs prises par les facteurs déterminant la production forestière ou la répartition des habitats forestiers est originale : les **sylvoécorégions**, qui puissent :
 - **servir de référence nationale objective et évolutive** à divers documents cadres de la gestion forestière ;
 - **permettre la publication de résultats statistiques fiables** suite au sondage systématique adopté par l'IFN depuis novembre 2004 ;
- **fournir un cadre bioclimatique et écologique de référence** permettant de **suivre** avec plus d'efficacité **l'impact du changement climatique global** sur les forêts françaises.
- **établir une échelle optimisée pour la réalisation des guides pour le choix des essences** favorisant leur utilisation réelle et simple par les gestionnaires forestiers.

État d'avancement des travaux

La pré-étude engagée en 2005-2006 sur les 2 régions pilotes Champagne-Ardenne et Rhône-Alpes a permis de progresser dans la compréhension du sujet et de ses difficultés relatives.

Synthèse bibliographique et démarche méthodologique suivie

La synthèse bibliographique effectuée sur les écorégions dans le monde, ainsi que sur les variables du milieu et les méthodes utilisées pour les définir, a conduit à proposer deux démarches complémentaires, analytiques et synthétiques, pour délimiter des SER sur l'ensemble de la France métropolitaine.

La démarche analytique part d'un grand territoire, dont elle scinde la variabilité écologique (climatique, géologique, pédologique, phytogéographique, etc.) par pas successifs afin d'y définir de grands secteurs écologiquement homogènes.

La démarche synthétique, quant à elle, analyse les proximités écologiques des régions nationales de l'IFN, afin de voir si elles peuvent être rassemblées en un seul et même secteur écologique. Elle utilise les données de l'IFN et les résultats des études de typologie des stations pour identifier les facteurs du milieu à prendre en compte lors de la comparaison des régions.

Ainsi, la segmentation du territoire national faite par la méthode analytique et le regroupement des régions forestières écologiquement analogues opéré par la méthode synthétique concourent-ils au même objectif : la définition de sylvoécorégions. Leur croisement cartographique aboutit aux deux situations suivantes, selon les portions du territoire :

- les limites coïncident quasi exactement et sont relatives à des modalités analogues des mêmes facteurs écologiques (exemple : Plateau lorrain, Bassigny, Amance et annexes) ;
- les limites ne se superposent qu'en partie et font partiellement appel à des modalités de facteurs écologiques différents (exemple : est de la zone Plaines et piémonts, en Rhône-Alpes).

Le premier cas permet de délimiter rapidement une SER bien typée, composée de plusieurs régions IFN. Le second ouvre la voie de réflexions supplémentaires pour rapprocher les facteurs écologiques en cause (compensation de facteurs fréquente) et fixer des limites entre des SER voisines moins marquées, séparées par une zone de transition qui peut être rapportée aussi bien à l'une qu'à l'autre.

Tests de la méthode

Des tests ont été effectués dans les régions pilotes, comme soutien aux programmes en cours, pour la délimitation des zones de validité maximale des futurs guides pour la reconnaissance des stations et le choix des essences.

La Champagne-Ardenne est située en plaines et collines, dans les domaines biogéographiques atlantique et continental. Les situations écologiques y sont relativement simples et les travaux sur le Plateau lorrain, le Bassigny, l'Amance et annexes ont rapidement permis de conclure à la possibilité de regrouper ces régions dans une seule SER. En zone de transition climatique, le contexte géologique est plutôt bien tranché en Champagne-Ardenne et les autres SER s'y dessinent déjà assez simplement. Seule la zone des vallées, constituée de situations azonales, donc à extension géographique très vaste, semble plus délicate à délimiter de manière précise.

En Rhône-Alpes, les Alpes et le Massif central subissent des influences méditerranéennes au sud et continentales au nord et la variabilité géologique y est très importante. Ainsi, bien que certaines situations soient très tranchées (secteur méditerranéen, Alpes), les zones de transition sont peu nettes et les limites difficiles à fixer. Les premiers tests effectués sur la zone des Plaines et piémonts (définition de la zone de validité du prochain guide à réaliser) montrent que, si la Bresse et la Dombes sont écologiquement proches, les transitions vers l'est (Entre Jura et Savoie) doivent encore être précisées à l'aide de la démarche synthétique.

Des résultats fragmentaires

La démarche analytique met en jeu des données disponibles sur l'ensemble de la France, lourdes à manipuler, qu'il faut trier pour les adapter à la préétude sur les régions pilotes. Son application directe à l'ensemble du territoire n'aurait pas été beaucoup plus longue. Ainsi, pour saisir la variabilité climatique et géologique de Champagne-Ardenne et des régions forestières voisines, il est nécessaire d'étudier plus du tiers du nord de la France.

En Rhône-Alpes, la complexité des situations géologiques, microclimatiques et topographiques, ajoutée à celle des documents typologiques existants, impose de nouvelles analyses de données. C'est pourquoi, face à l'augmentation du travail nécessaire pour obtenir des résultats rigoureux et précis en conclusion de la préétude, les régions pilotes ne pourront être couvertes que partiellement. La zone des Plaines et piémonts a été étudiée très en détail, afin de résoudre les problèmes méthodologiques (contacts collinéen – montagnard, collinéen – méditerranéen) qui se poseront à nouveau lors de l'étude nationale, notamment dans les Pyrénées. Les influences méditerranéennes du sud vers le nord et de l'est vers l'ouest ont été étudiées le long de la vallée du Rhône. Cela permettra, en complément des analyses de la zone des Plaines et Piémonts, de préciser la limite du domaine méditerranéen en Rhône-Alpes. De la sorte, plus des deux tiers de la région administrative auront été traités, avec une large extension vers le nord, en Bourgogne notamment.

Enfin, il n'a pour l'instant été possible de ne réunir qu'une partie des données nécessaires à l'étude (cartes de végétation épuisées, par exemple), ce qui nécessitera un complément tout au long du travail.

Poursuite de l'étude

Coordination et partenariat

Bien que des contacts scientifiques aient été pris à l'occasion de la pré-étude, notamment auprès de différentes équipes du LERFOB de Nancy, il est nécessaire de constituer et d'animer un comité de pilotage mixte, constitué de scientifiques, de techniciens, de gestionnaires et de propriétaires forestiers, ayant pour mission :

- d'évaluer les résultats de la pré-étude ;
- de rédiger un cahier des charges de l'étude afin de préparer l'appropriation des SER par les gestionnaires publics et privés, les propriétaires forestiers et tous les partenaires de la filière forêt bois ;
- d'orienter les travaux de l'étude, tant sur les plans scientifique et technique que sur celui du développement des résultats obtenus.

Programme scientifique et technique

Au vu des premiers résultats de la pré-étude, les principales phases de l'étude devraient être les suivantes :

- découpage analytique de la France, au niveau bioclimatique en particulier, à partir des données rassemblées lors de la pré-étude (régions climatiques définies par Meteo France et régions phytogéologiques de Dupias et Rey (1985), en particulier) ;
- fin de l'agrégation à partir des régions pilotes et délimitation des SER de Champagne-Ardenne et de Rhône-Alpes ;
- étude, successivement, du Massif central, de la région méditerranéenne, des Pyrénées, puis du reste du territoire national ;
- rédaction d'une notice définissant précisément les caractéristiques écologiques (au sens large) et paysagères de chacune des SER et tracé de ses limites sur une carte à l'échelle du 1/1 000 000.

La méthode suivie comprendra :

- une définition progressive des SER par allers et retours successifs (méthodes analytique et synthétique) dans l'ordre exposé ci-dessus et tests des limites sur le terrain ;
- leur validation statistique pour l'établissement et la publication des résultats de l'IFN.

Les résultats seront présentés au fur et à mesure de leur obtention (par grands secteurs phytogéographiques) au comité de pilotage national puis à l'ensemble des partenaires régionaux intéressés, afin de s'assurer au maximum de leur appropriation par les gestionnaires locaux.

Durée du projet et calendrier prévisionnel de réalisation

Il reste difficile d'estimer le temps nécessaire pour parvenir au résultat recherché, car les difficultés plus importantes que prévues rencontrées lors de la pré-étude peuvent se reproduire, qu'elles soient d'ordre scientifique ou politique.

Il est par conséquent impossible d'en évaluer précisément le coût, vu le prix que peut représenter l'acquisition de données numériques ou leur autorisation d'utilisation dans le cadre national de ce projet (éventuellement via un échange conventionnel concernant certaines des données recueillies par l'IFN).

En projetant les résultats acquis lors de la pré-étude, le programme présenté ci-dessus demande 3 ans pour une réalisation complète et de qualité, développement compris auprès des utilisateurs. Il apparaît cependant certain que 24 mois d'un chargé de mission expérimenté – soit du 01/09/2006 au 31/08/2008 dans l'idéal – constituent un minimum incompressible pour arriver à un résultat tangible. C'est la raison pour laquelle l'annexe financière de l'étude a été établie sur 2 années dans un premier temps.